

du Québec serait-elle désorganisée par ce qui est censé être un bienfait économique et une bénédiction? Pourquoi des employés qui ont de longs états de service seraient-ils remerciés sans un préavis convenable? Je vous l'assure, le gouvernement actuel s'en préoccupe et il se fera quelque chose, j'ai bon espoir. Dans certains pays le taux de chômage est bas par suite d'un effort conscient et délibéré pour empêcher l'automatisation. Les salaires aussi sont bas. Au Canada, pour garder notre situation concurrentielle dans le monde d'aujourd'hui, il nous faut l'efficacité et les techniques les plus nouvelles. Mais nous échouons tous, que nous soyons au gouvernement, que nous soyons ouvriers ou dirigeants d'entreprise ou même membres des professions libérales si nous ne pouvons pas relever le défi de la distribution des avantages indubitables que nous apporte l'automatisation. Tel est le défi qu'il nous faut aujourd'hui relever.

• (9.30 p.m.)

Si nous croyons sincèrement que le Canada est le pays de la grande chance, chacun doit donc avoir la chance d'y trouver du travail et de profiter du revenu qu'il lui procure. Et si dans notre quête de techniques toujours plus avancées il s'avère impossible d'intégrer à l'économie la totalité de la population active du Canada, à l'exception des 1½ ou 2 p. 100 qui représentent le taux de chômage désaisonnalisé couramment accepté, nous devons enlever au chômage son caractère de flétrissure sociale et compenser le handicap économique qu'il impose aux travailleurs sans emploi, et il faut nous y prendre immédiatement. Monsieur l'Orateur, que les idées constructives qui ont été avancées à la Chambre par les députés des divers partis doivent être sérieusement examinées par le gouvernement et ses fonctionnaires et s'il s'avère que ces idées sont bonnes, ne soyons pas de parti pris. Adoptons-les selon leurs mérites.

Je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet de la Commission d'assurance-chômage. Je tiens à leur dire et, par leur intermédiaire, je m'adresse à leurs électeurs, que tous problèmes relatifs au retard des chèques ou à l'activité de la Commission d'assurance-chômage doivent être portés immédiatement à l'attention du cabinet du ministre où tous les efforts nécessaires seront déployés pour régler ces questions. J'ai examiné le sujet de nombreuses plaintes et je peux communiquer à la Chambre ce renseignement: Malgré l'importance du nombre des demandes d'indemnités, plus de 79 p. 100 sont prêtes à être payées dès la deuxième semaine et la plupart sont payables dès la troisième semaine. Les indemnités sont payables après trois semaines. Environ 96 p. 100 d'entre elles sont soit payées, soit prêtes à être payées, après trois semaines.

Les divers bureaux de l'assurance-chômage au Canada éprouvent évidemment certaines difficultés. Je crois que l'on peut féliciter le personnel de l'assurance-chômage pour la quantité et la qualité du travail qu'il fournit. Que tous les députés, quel que soit leur appartenance politique, sachent qu'ils ont le droit, tout comme leurs électeurs, d'obtenir un service de qualité auprès du ministère et de la Commission d'assurance-chômage. Si on se plaint de retards inexcusables, on devrait communiquer immédiatement avec le bureau du ministre ou

avec moi-même. Chaque cas fera l'objet d'une enquête. C'est déjà assez pénible d'être chômeur et il n'est pas besoin en outre qu'on ne réussisse pas à obtenir des prestations en raison de difficultés quelconques.

Les retards sont attribuables à trois causes principales. Premièrement, l'employeur peut avoir négligé de soumettre un relevé des cotisations qu'il doit payer au nom de ses employés. L'an dernier seulement, 160 poursuites ont été intentées contre des employeurs qui s'étaient rendus coupables de cette irrégularité. Deuxièmement, l'employé peut avoir rédigé sa réclamation de façon incorrecte ou avoir commis quelque erreur. Je signale qu'on établit actuellement des bureaux de services et des bureaux de renseignements dans certaines circonscriptions. J'engage les députés, s'ils croient que le volume des réclamations dans leur région exige un tel bureau, à le signaler immédiatement au ministère. Troisièmement, des erreurs peuvent se glisser dans les travaux d'écriture. Bien des choses peuvent arriver.

Monsieur l'Orateur, je signalerai aussi, et les députés sont sans doute au courant de la chose, que bientôt la Chambre sera saisie d'un projet de modification de l'assurance-chômage...

M. Woolliams: Mettons-nous à l'œuvre dès maintenant.

M. Perrault: Des députés de l'opposition ont fourni une très utile collaboration lorsqu'il s'est agi de rédiger certains paragraphes du rapport du comité. Nous devons les en louer. Je crois sincèrement qu'après l'adoption du projet de loi à la Chambre, le Canada disposera du régime d'assurance-chômage le plus parfait au monde, un régime destiné non seulement à parer à l'interruption accidentelle des gains pour cause de chômage, mais aussi à aider ceux qui chôment en raison de la maladie, à aider les épouses inscrites dans les effectifs de la main-d'œuvre, mais incapables de travailler à cause d'une grossesse, un régime destiné à parer au chômage, mais qui associera la Commission d'assurance-chômage à d'autres organismes voués au progrès social. Il y aura collaboration avec les programmes de la main-d'œuvre et avec les organismes provinciaux et municipaux. Ce plan visera à aider également ceux qui ont perdu leur emploi à en trouver un autre dès que possible. Il permettra aux cotisations et aux allocations de s'adapter automatiquement aux variations de l'emploi et à l'évolution des gains moyens.

En plus d'une structure plus souple, le gouvernement se propose d'aider plus efficacement le chômeur par un programme d'aide aux prestataires. Je sais que des députés qui ont demandé qu'on aide davantage les chômeurs ne s'opposeront nullement à ce programme et qu'ils y collaboreront, lorsque les nouvelles lois seront présentées à la Chambre.

En conclusion, j'aimerais évoquer certaines des remarques faites hier soir par le député de York-Sud (M. Lewis) et qu'on peut lire dans les journaux d'aujourd'hui. Parmi les qualificatifs dont il s'est servi pour décrire l'attitude du gouvernement se trouvaient: «inutile, indéfendable, désastreux, cruel, impitoyable, inhumain, suffisant, optimiste béat, arrogant», etc.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Continuez.